



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23/10/2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 janvier 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 3 février 2004

**Création de la commission communale en application du dispositif
de la loi du 11 février 2005 'Pour l'égalité des droits et des chances,
la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ' dite
Loi Handicap**

Président :
Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Françoise BILLY, Gérard NEBAS, Luc DELAGARDE, Guillaume JUIN, Rodolphe
CHALLET, Amaury BREUILLE, Robert PLANTECOTE, Jacques LAMARQUE,
Gérard ZABATTA, Michel GENDREAU, Jeanine BIMES , Nicole GRAVAT

Conseillers :

Rémy LANDAIS, Andrée CHAREYRE, Nathalie BEGUIER, Annie COUTUREAU,
Elsie COLAS, Bernard JOURDAIN, Danièle GANDILLON, Michel PAILLEY, Yannick
TARDY, Marie-Edith BERNARD, Catherine REYSSAT, Alain GARCIA, Franck
GIRAUD, Marc THEBAULT, Stéphane TRONEL, Claudie LAROCHE

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Alain BAUDIN ; Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à
M. Gérard ZABATTA ; Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT ; Mme
Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE ; Mme Madeleine CHAIGNEAU donne
pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE ; Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc
THEBAULT

Excusés :

Adjoints :

Paul SAMOYAU

Conseillers :

Joël RENOUX , Dominique GUIBERT, Jean-Louis EPPLIN, Karen NALEM, Catherine
DEGUERCY, Françoise HALAT, Jacqueline LEFEBVRE, Michelle LE FRIANT,
Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/10/2006

Voeu - V-20060001

Voeu du Conseil Municipal au sujet du service public de la Poste

Monsieur Alain BAUDIN Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le service public postal à Niort est actuellement fragilisé par la menace de fermeture de deux bureaux de Poste, celui de Saint Liguairé et celui des Brizeaux.

Le conseil municipal s'élève contre toute atteinte au service public de la poste que ce soit par la suppression de bureaux décidée unilatéralement par la direction locale de La Poste ou que ce soit par la privatisation.

En ce qui concerne Saint Liguairé, la ville a proposé d'étudier une solution pour éviter la fermeture brutale du site. La collectivité étant propriétaire du local dans lequel est installée la poste, elle a songé à y regrouper d'autres services publics afin de mutualiser les moyens et de rassembler les activités de la mairie de quartier avec celles de la poste.

En revanche, s'agissant de la poste des Brizeaux, la ville a été mise devant le fait accompli. Le conseil municipal trouve déconcertant que l'on veuille abandonner ce site alors que la démographie du quartier croît très fortement actuellement et va continuer à croître dans les années à venir avec la construction de nombreux logements.

Le Conseil Municipal déplore que la direction locale de la Poste applique en l'occurrence, à Niort, des mesures pratiquées dans le secteur rural où la baisse de la pression démographique conduit à redistribuer les bureaux en fonction des besoins locaux. Dans notre ville les bureaux de poste sont indispensables partout où ils sont implantés actuellement et l'avenir de certains quartiers, en terme d'habitat et de démographie, plaide davantage pour un renforcement du dispositif que pour son affaiblissement.

Le Maire et la municipalité sont donc fermement opposés à la fermeture de ces postes de proximité qui dans notre ville remplissent un rôle incontournable pour nos concitoyens. A cet égard les élus municipaux sont aux côtés des conseils de quartier qui ont protesté contre ces fermetures et aux côtés des citoyens qui manifestent actuellement en faisant signer des pétitions.

En conséquence, face à ces atteintes au service public le Conseil municipal de Niort demande solennellement à la direction de la Poste de maintenir nos bureaux existants sur Niort.